MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-TH-110, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ AGRI-TH-110 (v. A35.2) : Mise en place d'une chaudière à haute performance énergétique d'une puissance thermique nominale supérieure à 400 kW pour le chauffage de serres horticoles

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……/……/……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……/……/……
Référence de la facture : ……
*Nom du site des travaux : ……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

*Serres horticoles : □ Oui □ Non

*Surface totale chauffée de la serre par la chaudière à haute performance énergétique mise en place S (en m^2) : ……

*S_{min} = …… (en m^2).

NB : La surface de serre chauffée S_{min} prise en compte dans le calcul du montant des certificats d'économies d'énergie est la plus petite des valeurs suivantes (entre crochets), où S est la surface totale de la serre chauffée par la chaudière (en m^2) et P est la puissance thermique nominale de cet équipement (en kW) : [S] et [31 x P].

Caractéristiques de la chaudière à haute performance énergétique installée :
La chaudière utilise un combustible liquide ou gazeux.
*Puissance thermique nominale de la chaudière (kW) : ……
*Rendement PCI de la chaudière à pleine charge : ……..%
*Rendement PCI de la chaudière à 30 % de charge : ……%
NB : Les rendements PCI de la chaudière à pleine charge et à 30 % de charge sont supérieurs ou égaux à 92 %.

A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : ……..
*Référence : ……..

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 2